

## LE DOMAINE DE GLATIGNY



Construite dans la première moitié du XIXème siècle, vers 1820, cette demeure se compose d'un corps principal rectangulaire, encadré de deux ailes en retour d'angles, terminées chacune par un fronton triangulaire.

Le domaine de Glatigny est fortement lié à la personnalité de Jacques Cavalier qui en fut le promoteur. On dit même qu'il fut son propre architecte.

*« Le Général Cavalier possède entre le bourg de Cuissay et l'orée de la forêt d'Ecouves, la terre de Glatigny, sur laquelle il a fait construire son château. Dominant le village, touchant le chemin de Carrouges, la façade regarde vers le midi. Elle compte un péristyle\* de colonnes toscanes en stuc\* rose, entre deux ailes à frontons triangulaires\* surbaissés. L'ensemble, vu de près est agréable. De loin,*

*l'œil le découvre à plus de quatre lieues, tache claire se détachant sur l'écran sombre des pins. Il a grand air et fait vis-à-vis au château de Courtilloles\*\*, orienté au nord, à l'autre extrémité de l'horizon. Si Cavalier fut, comme le veut la tradition, son propre architecte, on lui reconnaîtra du talent. »*

(Bulletin société historique de l'Orne, Dct Guillot).

\*\*sur la commune d'Ancines

### QUELQUES DATES :

**1553** : Naissance de Guillaume Jouenne, Seigneur de Glatigny.

**1564** : Guillaume Jouenne Glatigny rend aveu au Roi pour les terres et la seigneurie de Glatigny et de Lanchal tenues chacune pour un huitième de fief.

**1645** : Il est retrouvé mention de Charles Malard, Ecuyer et Sieur de Glatigny.

**1667** : Une chapelle dédiée à Sainte Barbe est érigée au Manoir de Glatigny. Cette chapelle n'existe plus et son emplacement n'a pas été retrouvé.

**1809** : Acquisition du domaine de Glatigny par Jacques Cavalier, d'un sieur Crochard, l'ayant lui-même acquis aux enchères quelques années auparavant dans le cadre des ventes de biens d'immigrés. La propriété avait en effet été confisquée à Philippe Anne Maloré-Glatigny.

**\*Fronton** : Ornement d'architecture composé d'un cadre mouluré et d'un tympan. Il est dit surbaissé lorsque le rapport entre sa hauteur et sa base est inférieur à 1/5ème.

**\*Péristyle** : Galerie de colonnes faisant le tour d'un édifice généralement à l'intérieur de son mur d'enceinte. Pour Glatigny il s'agit plutôt d'une colonnade.

**\*Stuc** : Mélange de chaux et de plâtre chargé de poudre de marbre. En fait à Glatigny : colonnes doriques en pierres de taille (tuffeau) recouvertes d'un enduit pigmenté de rose.



**J**acques Cavalier entre à 13 ans au service du Roi dans le Régiment de la Marine. Plus tard, il participe à la campagne

égyptienne de Napoléon 1er. Là-bas, la pénurie de chevaux amène l'empereur à créer un régiment de dromadaires dont le commandement est confié à Cavalier.

**D**e retour à Alençon, il fait construire le château de Glatigny et devient conseiller municipal et conseiller général pour le canton d'Alençon ouest. A 59 ans il est rappelé au service actif et nommé Maréchal de camp par le Roi Philippe 1er. Il prend le commandement de la Gendarmerie de l'Orne et les fonctions d'Inspecteur général de la

Gendarmerie Nationale. Il décède à Alençon le 17 septembre 1846.

**P**uis c'est au tour de sa fille, Adèle-Marie Jahan de l'Islet, de marquer l'histoire locale. C'est en effet par son action de bienfaisance que les Petites Soeurs des Pauvres arrivent à Alençon : Elles s'installent dans des locaux neufs, pourvus d'une chapelle que Madame de l'Islet a fait bâtir à ses frais peu avant sa mort à l'âge de 93 ans.

**S**ite classé le 22 novembre 1943 au titre de la loi du 2 mai 1930 (Carte postale de 1907).

*Nous remercions Monsieur et Madame Nublat de nous avoir fourni les documents nécessaires à la rédaction de cet article.*



## **SIGNALISATION DES LIEUX-DITS**

**C**omme prévu, et suite à l'identification des rues et la numérotation des maisons l'année dernière, le remplacement de la vieille signalisation des lieux-dits de la commune s'avérait nécessaire.

**D**e nouveaux panneaux normalisés ont été mis en place avec des signalétiques de voie sans issue pour les chemins communaux concernés.

**V**ous trouverez au dos de ce bulletin le plan de la commune avec des photographies de cette nouvelle signalisation et l'indi-

cation de l'emplacement de nos lieux-dits.

**V**ous remarquerez deux types de panneaux : ceux qui indiquent la direction à l'entrée de voies et ceux qui sont implantés à l'endroit même du lieu-dit.

